



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 95378

Texte de la question

M. Gilles Bourdouleix appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la simplification des procédures administratives qui incombent aux agriculteurs, et notamment la couverture internet des zones non couvertes. À l'heure où le tout numérique se développe, il apparaît que de nombreux agriculteurs sont situés en zone blanche, c'est-à-dire sans connexion au réseau internet ou mobile. Le milieu rural souffre de ces « zones blanches » téléphoniques, et l'Internet à haut débit, indispensable pour transmettre les documents administratifs, n'est pas disponible partout. Ceci a pour conséquence que les mesures de simplification souhaitées par le biais d'internet sont en réalité un frein supplémentaire pour beaucoup de petits exploitants. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'améliorer la couverture internet des zones actuellement non couvertes.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Bourdouleix](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95378

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3509

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)